



frais exigibles pendant prrocedure juridique

Par **bambounai**, le **16/03/2010** à **09:50**

Bonjour

j ai du suite a une grave maladie et une defaillance de l assureur de mes prêts faire une demande de delais de grace qui m a ete accorde.

le juge apres plusieurs reports d audience demande par la banque semblait dire que a partir du moment ou l assignation etait deposee aucun frais supplementaires(aggios interets de retard frais de lettre de rappel etc)ne pouvait m etre imputees.quand est il a partir de quelle date considere t'on que la dette est en suspend;

Merci